

La Lettre

La charte, c'est l'affaire de tous | N°6 Novembre 2010

Vue vers le chef-lieu de Bessans. © PNV - Patrick Folliet

Paysages de Vanoise, QUELS ENJEUX ?

Cadre de vie et de travail pour certains, escale apaisante pour d'autres. Les paysages de Vanoise sont riches de leur diversité et d'une beauté connue bien au-delà de nos frontières. Dans l'avant-projet de charte du Parc national de la Vanoise, une attention toute particulière leur est consacrée, fruit d'un long travail de réflexion sur leur identité et leur rôle. Cette démarche, qui a débuté il y a une dizaine d'années, s'est renforcée avec la Loi de 2006 sur les Parcs nationaux et des actions emblématiques telles que la mise en place de l'Observatoire photographique des paysages de Vanoise.

La réflexion menée sur les paysages, et par là-même sur le caractère du Parc, intègre plusieurs dimensions : esthétique, patrimo-

niale, historique, économique, mais aussi sociale. Car si un paysage de qualité est incontestablement un argument touristique de poids, essentiel voire vital sur un territoire tel que celui de la Vanoise, il est aussi un espace de vie. Un espace à partager. Ce partage, entre la nature et l'homme, mais aussi entre des intérêts humains parfois divergents, doit trouver la voie de l'équilibre. C'est l'objectif que vise le Parc national de la Vanoise dans les actions qu'il met en place et les projets qu'il soutient, tant au niveau de la sensibilisation que des aménagements. Un objectif et une volonté partagés avec de nombreux acteurs du territoire. Mais une dynamique à conforter pour que nature préservée et espaces aménagés puissent durablement s'harmoniser. ●

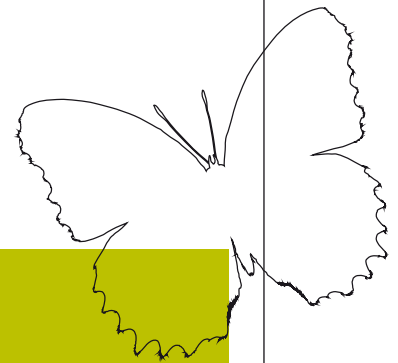


Jacques Desmurs,
premier adjoint
à la mairie de Saint-
Martin-de-Belleville

« Mieux le comprendre POUR MIEUX LE PROTÉGER »

« Comme tous les habitants du territoire, j'ai vu les paysages fortement évoluer ces 40 dernières années. D'une part avec l'implantation de différents équipements nécessaires au développement de l'économie des sports d'hiver, d'autre part avec le phénomène de déprise agricole impliquant une présence plus importante de la forêt. Quand je regarde nos paysages aujourd'hui, je me dis que nous ne connaissons pas suffisamment leur passé. Quel décor contemplaient les montagnards au XVI^e siècle par exemple ? Les paysages ont connu plusieurs phases, une première où la nature était le maître, une deuxième où l'homme a pris le pouvoir, nous sommes selon moi dans une troisième phase où la nature aura besoin d'être accompagnée et protégée. Notre commune possède par exemple 400 zones

humides qui sont une des richesses de notre patrimoine naturel. Depuis quelques années, nous leur accordons toute notre attention. L'objectif est de les préserver, mais aussi de les faire connaître car la sensibilisation des habitants comme des visiteurs est essentielle pour que chacun puisse apprécier la richesse de cet environnement. Or, une action efficace à ce niveau ne peut se faire sans un travail plus important de partage des connaissances et un décloisonnement des savoirs et des actions des différentes communes et vallées. C'est à ce niveau que, selon moi, le Parc doit jouer un rôle moteur et c'est ce qui commence à se concrétiser dans l'avant-projet de charte. On sent une fragilité dans le paysage qui nécessite de mieux le comprendre pour mieux le protéger. Aujourd'hui tout le monde s'accorde sur la nécessité de le préserver et les communes doivent pouvoir être accompagnées par le Parc. »



Faire connaître POUR FAIRE COMPRENDRE

Le Parc national de la Vanoise, aux côtés de ses partenaires, est engagé dans des actions de sensibilisation aux paysages à destination de différents publics : habitants, scolaires, vacanciers...



Pascale Odin,
accompagnatrice
en montagne

Depuis 2004, le Parc national de la Vanoise et les accompagnateurs en montagne sont liés par une convention individuelle de partenariat.

Pascale Odin-Guichon est accompagnatrice en montagne depuis 23 ans et Ambassadrice du Parc. À ce titre, elle propose des randonnées labellisées aux randonneurs. Dans le cadre des animations du Parc, elle intervient auprès des scolaires et du grand public lors d'animations dont certaines consacrées aux paysages.

« Je fais beaucoup participer les visiteurs à l'observation et je les incite à imaginer comment les choses se sont passées pour qu'un paysage se façonne de telle ou telle manière. Les paysages sont des espaces de partage entre la nature, les animaux et les hommes, des espaces où chacun laisse sa trace. Les contempler, sur un territoire tel que celui de la Vanoise, est aussi une occasion de s'interroger sur l'équilibre entre nature préservée et aménagements liés à l'activité touristique. Les visiteurs qui pratiquent la montagne l'hiver acceptent mieux la présence de ces équipements que ceux qui viennent uniquement pour de la randonnée. C'est une bonne occasion d'échanger et aussi pour moi de leur faire comprendre le rôle prépondérant de l'agriculture dans l'entretien et l'évolution des paysages. Un visiteur, habitué à venir dans la vallée de Peisey-Nancroix, m'a même confié lors d'une de ces sorties : « Quelles découvertes sur des chemins pourtant bien connus ! ». Je souhaite continuer la sensibilisation en m'appuyant notamment sur l'observatoire photographique des paysages créé par le Parc. »

Dans le cadre des Saisons du paysage initiées par le Parc national de la Vanoise en 2009, des actions ont été menées dans plusieurs établissements scolaires. Parmi eux, l'école de Séez, où Cathy Paré a travaillé avec sa classe de CM2 sur le thème de l'évolution des paysages.

« L'objectif était d'inciter les élèves à comprendre la manière dont les paysages évoluent. Stéphane Mélé, gardemoniteur du Parc, les a sensibilisés, sur le terrain, au paysage qui les en-

tourait. Il est ensuite venu leur présenter des clichés anciens et récents de plusieurs sites en leur expliquant en quoi l'action de l'homme avait transformé le paysage. Nous avons par exemple travaillé sur le village de Séez en réfléchissant ensemble aux causes et à la manière dont il s'est agrandi. Un autre temps de travail a consisté à imaginer ces mêmes paysages dans 50 ans. Avec l'artiste Jean-Loup Benoit, les enfants ont reproduit une photo ancienne et actuelle, ainsi que leur vision de ce même paysage dans l'avenir, en utilisant les techniques de l'aquarelle, du pastel et du collage. Par exemple, le lac du barrage de Tignes est ainsi devenu une base de loisirs entourée, sur les pentes environnantes, de nombreuses éoliennes. Par cet exercice, on s'aperçoit que finalement les enfants s'arrêtent peu sur la nature et que leur vision de l'avenir est souvent associée à toujours plus d'aménagement. Cette activité leur a permis de regarder leur environnement de manière active et de se poser des questions. »

Cathy Paré,
enseignante à l'école de Séez



Jean-Louis Grand,
maire de Séez

Le Parc s'est engagé avec le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie dans une collaboration originale pour la valorisation et la gestion des milieux naturels remarquables. La commune de Séez a souhaité s'inscrire dans cette dynamique en s'associant à la création de la brochure « Découvrez le patrimoine naturel de Séez ».

« Le message que portera cette brochure est simple : prenez conscience de la beauté et du caractère exceptionnel de ce qui vous entoure. Ce document, dont l'objectif est de mettre en avant la richesse et la qualité de notre patrimoine naturel, est aussi une façon de montrer que les conflits d'usage tels qu'ils existent en montagne ne doivent pas se régler au détriment de ce patrimoine. D'autant qu'aujourd'hui les vacanciers ne se contentent plus de gravir et descendre des pistes de ski mais sont plus sensibles à ce qui les entoure. Ils sont demandeurs de cette richesse naturelle, de la possibilité de se resourcer et de plus en plus attentifs à

la beauté du décor. Ce projet est aussi une manière de sensibiliser chacun au rôle des agriculteurs et à l'importance de leur présence sur notre territoire. D'une manière générale, je souhaite remercier le Parc de son implication dans ce type de projet et de son travail sur la charte. Tout cela représente un pas supplémentaire vers une gestion plus harmonieuse du territoire. »

En 2005, le Parc national de la Vanoise a lancé son Observatoire photographique des paysages. Son volet rétrospectif, qui a donné lieu à différentes expositions et manifestations, a été l'occasion pour chacun de constater l'évolution des paysages de Vanoise sur parfois plus de 50 ans. Son volet prospectif, constitué de prises de vue sur site réalisées à intervalles réguliers, a été conçu comme un outil d'aide à la décision mis à disposition des élus en termes d'aménagement. Josette Filliol est maire de Lanslevillard. Elle livre son appréciation.

« Cet Observatoire est un outil pertinent dans la mesure où le témoignage par l'image est très efficace. Il est un excellent moyen de montrer à chacun, élus mais aussi habitants et visiteurs, de quelle manière les paysages de Vanoise ont évolué et évoluent, au niveau du patrimoine naturel comme à celui des aménagements. Quand on les observe quotidiennement, ces paysages semblent parfois avoir peu changé mais quand on constate cette évolution sur plusieurs années, force est de constater que ce n'est souvent pas le cas. Cette prise de conscience est importante. Elle permet notamment de repenser certains choix d'aménagement dans la mesure où ne nous sommes plus dans les années 70, une époque qui imposait aux communes de Vanoise de se développer pour survivre, et que la notion de paysage est de mieux en mieux prise en compte. C'est une très bonne chose. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'à Lanslevillard, la décision a été prise de remplacer deux remontées mécaniques par une seule. Cependant la Haute-Maurienne doit encore progresser dans son développement, car elle conçoit ses projets lentement, à son rythme, et respectera ses beaux paysages. »

Josette Filliol,
maire de Lanslevillard

Donner de la vie

AUX PAYSAGES

Depuis de nombreuses années, le Parc national de la Vanoise initie et soutient en partenariat des actions visant à améliorer la qualité des paysages.

Le concours national DES PRAIRIES FLEURIES



Raymond Pautas,
lauréat du concours
national des prairies
fleuries 2010

Le concours 2010 Haute Maurienne que soutient le Parc valorise les bonnes pratiques agricoles contribuant au maintien de la biodiversité et à la qualité du cadre de vie et des paysages.

« Le concours national des prairies fleuries incarne une certaine reconnaissance de nos habitudes culturelles. Sur notre grande parcelle, j'avais constaté qu'un fauchage trop tôt affaiblissait le réensemencement naturel. J'ai donc décidé de retarder les dates de coupes qui, depuis 7 ans, sont passées du début à la fin du mois de juillet. Les effets ont été lents mais les belles prairies naturelles sont désormais de retour. D'où mon inscription au concours. Car notre travail d'agriculteurs est aussi celui de jardiniers de la montagne. Ici, l'entretien passe par la fauche estivale et une pâture d'automne, de fin octobre à début novembre. C'est un travail qui appelle plus de respect à l'égard de notre profession car il maintient une grande diversité d'espèces et engendre la réapparition des nids d'abeilles sauvages suspendus aux arbres, le retour de la caille, du bruant jaune, des bergeronnettes. Cette opération gagnera à se faire connaître car elle est emblématique du rôle historique de nos métiers dans l'entretien des paysages. »

THT : UNE CONCERTATION PRODUCTIVE



Jean-Pierre
Jorcin, maire de
Lanslebourg

« L'opération menée sur la ligne à Très Haute Tension sur le territoire de Lanslebourg-mont Cenis cet été a évidemment mobilisé toutes les attentions car une ligne de cet ordre dans notre paysage de montagne apporte une gêne visuelle. Néanmoins, le remplacement des câbles électriques pour augmenter les capacités évite toute construction supplémentaire. Cet important chantier s'est appuyé sur une concertation forte entre la commune, RTE, le Parc national de la Vanoise et le Conservatoire Botanique National de Gap-Charance. Objectif : réhabiliter une ancienne route militaire comme voie d'accès, au cœur même de l'espace de Malamot sous arrêté préfectoral de protection de biotope. Les espèces protégées ont ainsi été répertoriées et transplantées. La commune a également, avec l'appui du Parc, conclu avec RTE une convention triennale favorisant l'embauche 4 mois durant de deux animateurs d'été afin de sensibiliser touristes et populations au respect des mesures de protection. Leur mission passe aussi par l'explication du caractère endémique du Jardin Alpin. Une exposition, un film sur le biotope du Mont-Cenis et un vieux mur complètent ces efforts d'information. »



Reproduction d'une prise de vue de l'Observatoire photographique des paysages de Vanoise © PNV - Patrick Folliet



Vue sur le village de Termignon.
En arrière-plan, la pointe de Bellecôte © PNV - Nathalie Tissot

L'aménagement du site « PORTE » DE ROSUEL



Gérard Collin,
maire de Peisey-
Nancroix

« Après l'inauguration du refuge de Rosuel où se rendent de nombreux visiteurs sans en chercher forcément la fonction de porte du Parc, nous souhaitons mettre en situation les promeneurs. Autour de ce bâtiment implanté dans un site exceptionnel, nous créons une scénographie accessible à tous dont les personnes handicapées. Deux parcours piétonniers relativement plats, de 500 m à 3 km pour celui permettant de s'approcher des cascades, des bouquetins, des marmottes et des chamois, intégreront les dimensions naturelle, touristique, paysagère et agricole du site. Des panneaux d'information sur les paysages, l'agriculture, la faune, la flore et la géologie permettront d'apprendre à lire la nature, inciteront à se ressourcer intelligemment. Les visiteurs seront appelés à prendre conscience et connaissance, à grandir dans le respect de l'environnement. Portée par la commune avec l'appui du Parc de la Vanoise et des services départementaux du tourisme, la constitution de ces promenades savoyardes s'étalera sur les 3 prochains étés pour une ouverture en 2013. »



Le hameau du Villaret du Nial, dominant le Lac du Chevril © PNV - Alain Chastin

« L'essentiel EST D'AVOIR UN JUSTE ÉQUILIBRE »

Directeur adjoint en charge du projet de charte, Philippe Lheureux présente le positionnement et les objectifs du Parc national de la Vanoise en termes de préservation et de valorisation des paysages.



Philippe Lheureux, directeur adjoint en charge du projet de charte

Quelle est l'action du Parc en faveur des paysages ?

P. L. : Avec la Loi des parcs nationaux de 2006, c'est une nouvelle approche des paysages qui se met en place. La prise en compte de leur qualité et leur préservation apparaissent en filigrane dans les différents objectifs de protection du patrimoine et les orientations de développement durable de l'avant-projet de charte.

Les paysages sont un élément fondamental du caractère du Parc : ils doivent donc être plus largement intégrés dans la réflexion sur les projets d'aménagement. Les efforts déjà entrepris par certaines communes et stations doivent être poursuivis et servir d'exemple.

N'est-ce pas faire de la préservation de ces paysages une contrainte supplémentaire pour des projets d'aménagement nécessaires ?

P. L. : Non. On ne peut considérer cela comme une contrainte sans réfléchir également à ce que la beauté des paysages de Vanoise, reconnue dans le monde entier, apporte au territoire. La réglementation du cœur du Parc, qui a préservé les paysages des aménagements, a construit la notoriété de la Vanoise. Et cette renommée est un atout de poids dans la diversification du tourisme par exemple. Le Parc national de la Vanoise est parfois perçu comme un frein aux aménagements. Ce que nous souhaitons, et que concrétise l'avant-projet de charte, c'est pouvoir travailler en partenariat avec les élus sur l'aire d'adhésion, et concilier exigences économiques, qualité de vie, protection du patrimoine naturel et culturel. L'objectif est qu'ensemble nous puissions inscrire le territoire dans un développement durable avec l'appui de l'image du Parc national. Certains élus sont déjà particulièrement impliqués, il faudrait désormais que la dynamique se généralise.

Quelles vont être les priorités du Parc ?

P. L. : Le premier enjeu est de maintenir un équilibre paysager entre les espaces naturels, les sites culturels et la montagne fortement aménagée. La dimension esthétique et sensible des paysages est importante aussi. Dans cet esprit, il est aujourd'hui essentiel de préserver les espaces qui ne sont pas encore aménagés et de laisser, dans certains d'entre eux, la nature se présenter à nous dans son caractère premier, sauvage. Par ailleurs, la dynamique d'évolution de certains milieux doit faire l'objet d'une attention particulière. Par exemple, les prés de fauche et de pâture, non exploités, en secteur de montagnette, ne doivent pas s'enfricher et disparaître : ils représentent un patrimoine culturel, ils concourent à la biodiversité du territoire et contribuent à la qualité de vie des habitants. Face au réchauffement climatique, le maintien d'une mosaïque de milieux diversifiés dans le paysage sera aussi garant de meilleures possibilités d'adaptation et de migration des espèces qui devront souvent gagner de l'altitude. L'essentiel est de veiller à un juste équilibre entre l'aménagé et le non aménagé, les sites gérés et ceux livrés à eux-mêmes.

Une autre priorité ?

P. L. : L'accompagnement des projets d'aménagement, de l'amont à l'aval. Et donc le développement des actions menées en partenariat avec les élus et aménageurs. Avec la charte, nous pourrions par exemple travailler avec les communes en termes de gestion de l'affichage publicitaire pour une meilleure qualité paysagère des entrées de bourgs et des centres de villages. Je pense aussi aux opérations de démontage de certains ouvrages obsolètes comme d'anciennes lignes électriques ou encore la mise en valeur de sites emblématiques comme les cols de l'Iseran ou du Petit Saint Bernard. Le rôle du Parc n'est pas de faire lui-même. C'est celui de susciter les projets et d'accompagner les municipalités dans leurs réalisations en apportant expertise, conseil technique et appui financier. 🌞

Propos recueillis par Aude Ristat

POINT D'ÉTAPE SUR LA CONCERTATION EN COURS SUR L'AVANT-PROJET DE CHARTE

Réunions de travail avec les élus municipaux

Réunions ayant eu lieu :

Champagny-en-Vanoise (3/09), Saint-Martin-de-Belleville (20/09), Pralognan-la-Vanoise (23/09), Lanslevillard (30/09), Termignon (5/10), Peisey-Nancroix (18/10), Avrieux (19/10), Planay (20/10), Lanslebourg (20/10), Séez (21/10), Bessans (22/10), Villaroger (25/10), Les Allues (27/10), Val d'Isère (4/11), Bozel (10/11)

Réunions à venir, notamment

Sainte-Foy-Tarentaise (17/11), Bramans (26/11), Landry (30/11), Montvalezan (1/12), Bonneval-sur-Arc (3/12), Sollières-Sardières (6/12), Bellentre (9/12), Bourg-Saint-Maurice (20/12)

Réunions de travail avec les partenaires socio-professionnels

Agriculture (19/10), Chasse (4/10), Forêt (25/11), Eau (à venir), Accueil des jeunes (à venir)

Réunions institutionnelles

Bureau du Conseil d'administration du Parc (15/11)
Conseil scientifique du Parc (16/11)
Conseil d'administration du Parc (18/11)

Directeur de la publication : Philippe Traub

Comité éditorial :

Elisabeth Bertioz, Philippe Lheureux

Conception et réalisation : esprit public

Rédaction :

Aude Ristat (esprit public)

et Raphaël Sandraz

Avec la participation de l'équipe du Parc national de la Vanoise

ISSN : En cours

Imprimé sur papier recyclé.

Mail



Vos suggestions ou questions :
charte@parcnational-vanoise.fr

LE POINT DE VUE DE GOUBELLE

